Image not found or type unknown

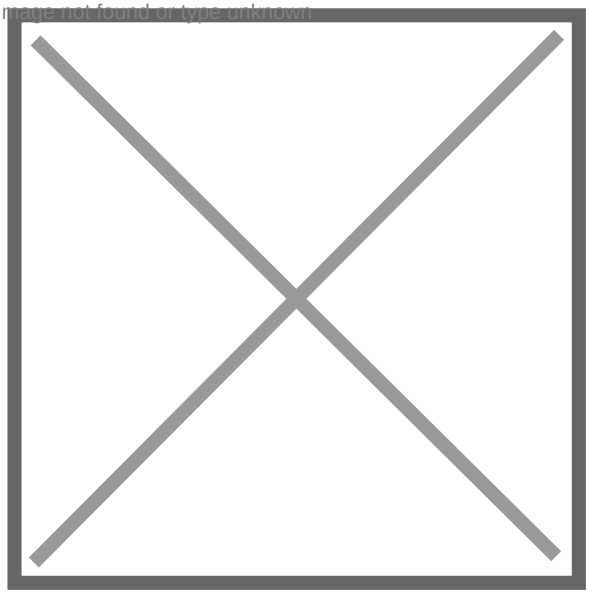

Escroquerie de mon ex-compagne

Par **lapomme51**, le **16/02/2011** à **15:39**

Bonjour à vous,

j'espère être dans la bonne rubrique. Il y a quelques années j'ai connu une femme avec laquelle j'ai vécu. Nous avon décidé d'acheter une maison à rénover mais comme j'étais en cours de divorce j'ai préféré que la propriété soit à son mon par crainte de réclamation de la part de mon (ex) femme. Par la suite, mon ancienne maison étant vendue, j'ai dépensé cet argent en faisant construire un garage, agrandir cette nouvelle maison, changer les fenêtres, en achetant une cuisine et j'en passe. La touche finale était le crépi. Comme je n'avais plus les moyens j'ai dû emprunter. La fin de l'histoire est qu'une fois le crépi achevé (le lendemain pour être précis) et donc la maison terninée, ma compagne m'a mis à la porte sans le moindre remboursement, prétextant que toutes les factures étaient à son nom. C'était il y a 3 ans et j'ai dépensé environ 60.000 euros. Puis-je prétendre à un remboursement malgré le temps écoulé sans pour autant m'emmener dans des procédures interminables?
Merci pour votre patience.

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **17:22**

Vous pouvez toujours envoyer une LRAR de mise en demeure de rembourser, mais si elle refuse ou carrément ignore.
Je ne suis même pas sure, que même avec une procédure interminable vous ayez gain de cause (les factures à son nom ...). Donc allez voir un avocat avec les preuves que vous avez, ça dépend vraiment de ce que vous pouvez prouver.

PS : vous avez voulu escroquer votre ex-épouse, vous avez été escroqué à votre tour, balle

au centre. Bien mal acquis ne profite jamais

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés